



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Ville de Vincennes

DOSSIER : N° PC 094 080 22 00004
Déposé le : 11/02/2022
Dépôt affiché le : 14/02/2022
Complété le : 11/05/2022
Demandeur : MONGENDRE Stéphane
Nature des travaux : Extension arrière d'un pavillon de 2.3m²
Sur un terrain sis à : 85 rue Diderot à Vincennes
Référence(s) cadastrale(s) : G 120

RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Prononcé par le Maire au nom de la commune
ARRETE N° 23-39

Le Maire de la commune de Vincennes

VU la demande de permis de construire présentée le 11/02/2022 par M. MONGENDRE Stéphane,
VU l'objet de la demande :

- pour un projet d'extension d'une partie du rez-de-chaussée sur la cour arrière d'une maison de ville sis 85 rue Diderot ;
- pour une surface de plancher d'habitation créée de 2,3 m².

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017, 1er octobre 2019 et 5 juillet 2022,

VU l'accord tacite obtenu en date du 11 août 2022,

VU le courrier de demande de retrait formulé par M. MONGENDRE Stéphane, réceptionné en date du 21 décembre 2022.

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Le présent Permis de Construire est **RETIRÉ** suite à la demande du pétitionnaire.



Vincennes, le 09 JAN. 2023

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Maire de Vincennes
Conseillère Régionale d'Ile-de-France